



Conditions générales de ventes (version V001 du 26.03.2021)

1. Champ d'application et objet

- 1.1 Les présentes conditions générales de ventes (ci-après « CG ») règlent la conclusion, le contenu et l'exécution des contrats ayant pour objet les produits et services proposés par Affolter Group SA (ci-après « Affolter »).
- 1.2 Les présentes CG sont applicables sous réserve de modifications apportées par les parties selon un accord écrit séparé.
- 1.3 Les présentes CG priment d'éventuelles conditions générales du client.
- 1.4 Les présentes CG sont complétées par des conditions particulières propres aux différents types de produit vendus.

2. Transfert des profits et risques

- 2.1 Le lieu d'exécution est Valbirse.
- 2.2 Sauf avis contraire du client, le lieu de livraison correspond aux locaux du client.
- 2.3 Le client peut, lors de la commande et pour autant qu'il en fasse la demande expresse, définir le conditionnement de la livraison. Dans ce cas Affolter s'engage à utiliser le conditionnement défini. Si aucun conditionnement n'est défini, les produits sont livrés dans le conditionnement standard d'Affolter. Les conditionnements sont toujours réalisés avec le plus grand soin.
- 2.4 Sauf indication contraire, tous les produits sont livrés Ex Works (Incoterms 2010).
- 2.5 À la demande expresse du client, Affolter conclut, en qualité de mandataire du client et sans assumer de responsabilités de ce fait, une assurance transport au bénéfice du client et aux frais de ce dernier.
- 2.6 Les emballages sont toujours réalisés avec le plus grand soin ; nous déclinons toute responsabilité pour avaries pouvant survenir en cours de route. Les transports sont toujours effectués aux risques et périls du destinataire, même lorsque les frais de port sont à notre charge. Nous invitons donc nos clients à faire constater par l'entreprise de transport, avant d'accepter l'envoi, les avaries, bris, pertes, retards et autre problèmes liés aux transports, en se réservant le droit de recours. Les dommages résultant de l'omission de cette formalité sont entièrement à la charge du destinataire.

3. Livraisons

- 3.1 Les délais de livraison qu'Affolter mentionne dans ses offres et confirmations de commande sont indicatifs. Ils sont comptés à partir du jour de la confirmation de la commande et de l'obtention des autorisations officielles d'importation et d'exportation (si nécessaire), de paiements et autres. Aucune pénalité de retard n'est due et la commande ne peut être annulée pour retard de livraison.
- 3.2 Le délai de livraison est réputé respecté lorsque les produits sont mis à disposition au lieu d'exécution.
- 3.3 Affolter se réserve le droit de différer la date de livraison ou de résilier le contrat sans versement de dommages et intérêts au client s'il est empêché ou retardé dans l'exécution du contrat d'une manière qui ne lui permette plus raisonnablement d'assumer ses obligations, notamment en cas de force majeure (par exemple : guerres, épidémies, pandémies, grèves, incendies, etc.).

4. Réception

- 4.1 Le client s'engage à réceptionner et à inspecter les produits immédiatement dès leur livraison.
- 4.2 En cas d'insuffisance, d'erreur ou de défauts, le client doit notifier un avis à Affolter dans un délai d'une semaine à compter de la date de livraison. En cas de non-respect de cette incombance, les produits sont réputés acceptés en l'état et aucune garantie n'est donnée.

5. Paiements

- 5.1 Sauf stipulation contraire, tous les prix sont nets en francs suisses.
- 5.2 Affolter se réserve le droit de modifier ses prix notamment si les coûts de la matière devaient subir des changements significatifs.
- 5.3 A moins d'un accord écrit stipulant le contraire, les droits de douane, taxes d'importation, frais de transit et d'exportateur, droits d'enregistrement, tous frais liés à la législation et autres frais sont à la charge du client.
- 5.4 Les factures doivent être payées dans le délai indiqué dans la confirmation de commande, respectivement sur la facture. A moins d'un accord écrit stipulant le contraire, les paiements se font en francs suisses.
- 5.5 En cas de retard de paiement et sans mise en demeure, un intérêt moratoire de 9% est dû. Le versement d'intérêts moratoires ne libère pas de l'obligation d'effectuer le paiement selon les termes du contrat. Les livraisons potentielles d'autres produits au client peuvent être stoppées jusqu'au paiement des sommes échues.

6. Réserve de propriété

- 6.1 La propriété des produits est transférée au client uniquement lorsque Affolter a encaissé la totalité du prix convenu.
- 6.2 Le client autorise Affolter à requérir une inscription au registre des pactes de réserve de propriété conformément à l'art. 715 CC (client domicilié en Suisse) ou dans tout autre registre de même nature dans son pays de domicile (client domicilié à l'étranger).
- 6.3 Le client ne peut disposer librement des objets livrés tant qu'est en vigueur la réserve de propriété. Il ne peut notamment ni les vendre, ni les louer ou les mettre en gage.
- 6.4 Affolter est habilitée à faire usage de son droit de propriété en reprenant la chose livrée lorsque les conditions de paiement convenues ne sont pas respectées. Les dépenses et frais d'expédition y relatifs sont à la charge du client.

7. Garantie

- 7.1 En cas de produits défectueux le client peut demander à Affolter de remédier aux défauts sans frais. Affolter se réserve le droit de remédier aux défauts soit par une réparation soit par un remplacement. Le droit du client de résilier le contrat ou de demander une diminution du prix est exclu, de même qu'une réclamation de dommages et intérêts au sens de l'art 368 al. 1 et 2 CO.
- 7.2 Si le cas reporté comme défaut annoncé n'est pas clairement et formellement défini par le client, Affolter se garde le droit de refuser de remplacer les pièces en question.

8. Responsabilité

La responsabilité d'Affolter se limite exclusivement aux garanties ci-dessus, ainsi qu'aux garanties définies dans les conditions particulières. Toute indemnité pour dommages directs ou indirects ou à quelque titre que ce soit est exclue. Affolter n'assumera aucune responsabilité que ce soit sur la base du contrat ou d'un autre chef de responsabilité en relation avec le contrat pour toute perte de revenu, perte de profits, perte de volumes d'affaires ou pour toute perte ou dommage indirect et consécutif à des défauts.

9. Origine des produits

Affolter déclare que ses produits sont d'origine préférentielle suisse, sauf stipulation contraire.

10. Langues

En cas de contradictions entre les différentes versions des présentes conditions générales la version française fait foi.

For et droit applicable

Le for judiciaire est Valbirse, canton de Berne, Suisse. Le droit matériel applicable est le droit suisse à l'exclusion de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.



**Conditions particulières de vente relatives aux contrats ayant pour objet la vente
de machines, commandes numériques et outillages**
(version V001 du 26.03.2021)

1. Champ d'application et objet

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après « CP ») règlent la conclusion, le contenu et l'exécution des contrats ayant pour objet la vente de machines, commandes numériques et outillages par Affolter Group SA (ci-après « Affolter »). Les présentes CP complètent les conditions générales de ventes d'Affolter Group SA.

2. Plans et documents

- 2.1 Les illustrations représentent les objets au moment de l'exécution des clichés. Toutes modifications susceptibles d'améliorer leur fonctionnement sont réservées. Les illustrations et les poids ne nous engagent pas.
- 2.2 Les plans et documents techniques permettant la fabrication et le montage de tout ou une partie de l'ouvrage remis au client, préalablement ou postérieurement à la conclusion du contrat, demeurent la propriété exclusive du constructeur. Ils ne peuvent être – sans l'autorisation de ce dernier – ni utilisés par le client, ni copiés, ni reproduits, ni transmis, ni communiqués à des tiers.

3. Système « Paylock »

En fonction des modalités de paiement convenues avec le client, Affolter installe sur la commande numérique de la machine le système software "PayLock". Ce système consiste à limiter les fonctionnalités de la commande numérique si les paiements ne sont pas effectués dans les délais convenus.

4. Garantie

- 4.1 Affolter garantit les équipements vendus pendant une durée de 24 mois (nombre illimité d'heures) à dater du jour de leur acceptation finale. Cette garantie couvre les pièces mécaniques, électriques, électroniques et les logiciels. La même règle prévaut pour les pièces détachées entrant dans cette catégorie.
- 4.2 Les composants d'usure tels que rails de guidage, moteur-broches et vis à bille sont garantis 12 mois pièces et main d'œuvre. La même règle prévaut pour les pièces détachées entrant dans cette catégorie.
- 4.3 Lors de ventes de machines révisées, la garantie ne couvre que les nouvelles pièces montées par Affolter et pour une durée de 6 mois à dater du jour de leur acceptation finale.
- 4.4 Cette garantie couvre les défauts de matière ou de fabrication qui se révéleraient pendant ce temps et nous nous engageons pendant ce délai à réparer ou remplacer gratuitement toute pièce qui nous serait retournée franco et reconnue défectueuse pour l'une des causes ci-dessus, mais sans que le remplacement puisse donner lieu à une indemnité.
- 4.5 Si la réparation ne peut être exécutée par Affolter, le client supportera les coûts dépassant les frais usuels de transport, de main-d'œuvre, de déplacements et de séjour.
- 4.6 Le client s'engage à user de la chose avec tout le soin requis et à respecter les prescriptions d'utilisation indiquées. Affolter ne peut, en aucun cas, être tenue responsable d'avaries, ni de leurs conséquences, résultant d'une fausse manœuvre, d'un usage excessif, ou d'un défaut de montage non effectué par son personnel.
- 4.7 La garantie d'Affolter cesse si la pièce défectueuse a été réparée ou modifiée en dehors de ses ateliers par du personnel non employé par Affolter et sans l'accord d'Affolter.
- 4.8 Les pièces remplacées deviennent propriété d'Affolter.
- 4.9 Lors de ventes de machines révisées, Affolter décline toute responsabilité en cas d'accidents et dommages quelconques.
- 4.10 L'usage inapproprié d'une machine, un outil défectueux, l'usinage de certains métaux notamment, mais pas exclusivement, avec une huile comme liquide de coupe et de

refroidissement peuvent réunir les conditions entraînant une inflammation de l'huile, des brouillards d'huile, des copeaux ou d'éléments de la machine susceptible de causer de gros dégâts. Ce risque est fortement accru si la machine fonctionne sans surveillance. Le client est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires en fonction de l'utilisation de la machine pour éviter un tel incident, notamment en l'équipant d'un moyen d'extinction approprié. Affolter ne peut pas être tenu responsable des dégâts et d'autres conséquences en cas d'incident.

4.11 Si, pour une raison exceptionnelle, Affolter accepte de reprendre la machine livrée, elle n'est tenue à rembourser que les versements déjà reçus.

4.12 La responsabilité d'Affolter se limite exclusivement aux garanties ci-dessus et à celles stipulées dans les Conditions générales. Toute indemnité pour dommages directs ou indirects ou à quelque titre que ce soit est exclue.

5. Obsolescence

- 5.1 Il n'existe pas d'obligation légale quant à la durée de fournir des pièces de rechange.
- 5.2 Cependant, Affolter s'engage à fournir les pièces de rechange de nos produits jusqu'à 10 ans après la date de livraison.
- 5.3 Par contre, si des éléments dans les produits d'Affolter sont obsolètes sur le marché, Affolter s'engage à proposer une solution de rénovation.
- 5.4 Les logiciels d'Affolter étant dépendants de l'évolution des systèmes d'exploitation de prestataires tiers, ils sont exclus des conditions d'obsolescence.

6. Paiement

Sauf accord formel dûment conclu entre les parties, les conditions de paiement des prestations sont les suivantes :

- un premier (1er) acompte de trente pourcent (30%) immédiatement à réception de la confirmation de commande ;
- un deuxième (2e) acompte de soixante pourcent (60%) payable en totalité avant la livraison ;
- le solde de dix pourcent (10%), net, immédiatement après la signature du protocole d'acceptation définitive des prestations livrées, sans aucun escompte ni rabais même si l'acceptation définitive est retardée pour des causes non imputables à Affolter. A défaut de signature, le paiement du solde interviendra au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la facturation.